



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 20 octobre 2023

ALERTES ATTENTAT À L'ENCONTRE DE DEUX ÉTABLISSEMENTS MAYENNAIS Levée de doute et retour à la normale à Laval et à Évron – Fin d'événement

Après la levée de doute par les forces de sécurité, les élèves et personnels de la cité scolaire d'Évron (collège Paul-Langevin et lycée Raoul-Vadepied) ont repris le cours de leur journée scolaire. Le centre opérationnel départemental (COD), mobilisé dès la prise de connaissance de l'alerte, est levé.

Les menaces reçues ce matin par le collège Alain Gerbault (Laval) et la cité scolaire collège Paul-Langevin - lycée Raoul-Vadepied (Évron) ont immédiatement donné lieu à une procédure de levée de doute par les forces de sécurité et de secours et à la mise en sécurité des élèves et des personnels.

Après la levée de doute en milieu de matinée au collège Alain Gerbault, les élèves et personnels ont pu reprendre progressivement le cours normal de leur journée.

En fin de matinée, la levée de doute a pu également être confirmée pour la cité scolaire collège Paul-Langevin - lycée Raoul-Vadepied (Évron). Les élèves et personnels ont pu progressivement réintégrer leur établissement pour le temps de restauration scolaire et des cours. Ils pourront quitter ultérieurement l'établissement selon leurs modalités de transport habituelles.

Le centre opérationnel départemental (COD), activé ce matin dès la prise de connaissance de l'alerte pour conduire et coordonner les opérations de sécurité publique et de secours, est levé.

A l'occasion de ces fausses alertes, et de celle survenue hier dans un autre collège du département, Marie-Aimée Gaspari, préfète de la Mayenne rappelle que leurs auteurs seront recherchés. *« Elles perturbent l'ordre public autour des lieux concernés et mobilisent inutilement les forces de l'ordre dans un contexte Vigipirate – Urgence Attentat, où elles doivent assurer la sécurité de tous. »*

Leurs auteurs sont passibles de poursuites judiciaires et de peines (jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende). Lorsque les auteurs sont mineurs, la responsabilité de leurs parents peut être engagée.

La préfète de la Mayenne remercie les équipes éducatives ainsi que les forces de sécurité et de secours de leur mobilisation tout au long de l'alerte.

Cabinet de la préfète

Tél : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

1/1

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53